

# **Jeu facebook : Gagnez un exemplaire du Troisième Sumo**

## **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

Marie Havard Auteur ci-après la « société organisatrice » immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 81405100900011 dont le siège social est situé au 111 rue de la Madone, 34400 LUNEL-VIEL

Organise du 26 mars 2017 (10h30) au 29 mars 2017 (20h), un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Gagnez un exemplaire du Troisième Sumo » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en likant la page et tagguant un ami en commentaire sur la publication du jeu présente sur la page Marie Havard Auteur

(<https://www.facebook.com/mariehavard.auteur/>) . Le post concernant le jeu aura le texte suivant :

**#concours** Gagnez "le troisième sumo" en exclusivité avant sa sortie officielle !

- 2 versions numériques

- 1 version papier

Pour participer :

\*\*Liker ma page Marie Havard auteur

\*\*Inviter un(e) ami(e) à participer en le/la taguant dans les commentaires sous ce post

Précisez moi si vous souhaitez la version papier ou numérique 😊

Fin du concours le mercredi 29 mars à 20h ! Les gagnants seront avertis via facebook à partir du mercredi soir.

Concours non sponsorisé ni géré par Facebook, réservé à la France métropolitaine

A vous de jouer ! (règlement complet sur le blog)

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

## **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

3 gagnants seront tirés au sort dans le soir suivant la fin du jeu.

Les gagnants seront contactés dans le soir suivant le tirage au sort ou le lendemain, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 5 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

## **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) tiré(s) au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 1 e book « Le troisième sumo » valeur 0,99€TTC
- 1 e book « Le troisième sumo » valeur 0,99€TTC
- 1 livre papier « Le troisième sumo » valeur 3,50€TTC

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un

lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.